

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONICA LAROCQUE	Numéro de permis 2015373	Date d'inspection Le 29 juin 2023	
Nom de l'établissement Garderie au P'tit Caroussel		Numéro de téléphone (506) 870-0563	
Adresse 76 rue Mathias Dieppe NB E1A 9H6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;

- Le ratio enfant-éducatrice/éducateur.
 - Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois.
 - Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois.
 - Les dossiers des enfants ont été vérifiés.
 - Aire de jeux et le matériel extérieur.
 - Les aires de circulation ainsi que les allées piétonnes extérieures sont exemptes d'obstacles et de dangers.
- Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a d'observé les enfants faire des jeux libres, faire des dessins et danser avec de la musique.

La température à extérieure ne permettait pas aux enfants d'aller à l'extérieur.

La mentore en assurance de la qualité a répondu aux questions de l'exploitante.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 juillet 2023

Date

original signé par
Monica Laroque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juillet 2023

Date